

## AVIS AUX MEMBRES

No : 077-24

Le 10 juin 2024

### AVIS DE RETRAIT

### SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

#### **MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ**

Le 12 juin 2023, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a publié un avis aux membres pour une sollicitation de commentaires [076-23](#) dans le cadre des modifications aux Règles de la CDCC afin d'introduire la notion de cybersécurité.

Ces modifications avaient pour objectif d'établir des exigences en matière de cybersécurité et de permettre à la CDCC de surveiller la conformité des membres compensateurs à cet égard.

Les modifications visés par cette sollicitation de commentaires et qui n'ont pas encore été autocertifiés à ce jour font actuellement l'objet d'une nouvelle révision par la CDCC. Une nouvelle sollicitation de commentaires sera publiée au moment opportun.

Par conséquent, la CDCC retire la sollicitation de commentaires 076-23.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sophie Brault, au [sophie.brault@tmx.com](mailto:sophie.brault@tmx.com).

Sophie Brault  
Conseiller juridique  
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés